



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 02-8 - CULTURE
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION
ANTIBEA COMEDIE D'ANTIBES -
AUTORISATION DE SIGNATURE / /**

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

118545

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-8 - CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANTIBEA COMEDIE D'ANTIBES
- AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

La Commune a initié, depuis plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations culturelles, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration.

Dans ce cadre, la Commune a conclu une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Antibea Comédie d'Antibes » qui arrivera à échéance le 25 mai 2015.

Afin de poursuivre ce partenariat, conforme à sa politique culturelle, la Commune souhaite renouveler cette convention avec cette association qui a pour objet social la création et l'organisation de spectacles, l'organisation d'un festival de théâtre, et le développement de l'animation culturelle à Antibes.

Pour rappel, au titre de la saison 2014/2015, l'Association a proposé 25 spectacles différents joués 3 à 6 fois, 7 spectacles jeune public : créations et reprises de pièces contemporaines, relecture d'œuvres classiques. Ces spectacles permettent à de jeunes auteurs ou compagnies de s'exprimer et aussi de se faire connaître.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de l'association pour la vie culturelle de la Cité et afin de consolider sa politique de soutien aux activités théâtrales, la Commune apporte son aide à l'association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement ainsi que la mise à disposition d'un ensemble de moyens techniques et matériels.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans (2015-2018).

Pour l'exercice 2015, le montant de la subvention accordée lors du vote du Budget Primitif est de 50 000€.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANTIBEA COMEDIE D'ANTIBES, ainsi que les éventuels avenants qui s'y rapportent sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-8 - CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANTIBEA COMEDIE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1185-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1185-15-AI

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture